

## CHERS PARENTS,

N'oubliez pas d'inscrire votre enfant à la cantine pour la rentrée avant le **mardi 29 août 2006.**

Des fiches d'inscriptions, fiches sanitaires et fiches de renseignement sont disponibles à la Communauté de Communes Sud Revermont, au centre de loisirs ou téléchargeable ci-après.

Merci glisser vos **fiches d'inscriptions** dans une enveloppe **dans notre boîte aux lettres** (elle est sur le grillage de la cour d'école rue principale, celle du dessous).

Le centre est fermé à compter du 4 août au soir jusqu'à la rentrée.

Toutefois, Marie BOYER (Directrice coordinatrice) revient une semaine avant (aux alentours du 28 août), vous pourrez donc disposer des plus amples renseignements à ce moment là.

Vous remerciant d'avance, toute l'équipe vous souhaite une bonne fin de vacances.

Le Directeur

Olivier BERNE





**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU SUD REVERMONT**

**CENTRES DE LOISIRS**  
**BEAUFORT 03.84.25.05.16**  
**COUSANCE 03.84.48.03.16**  
**VINCELLES 03.84.25.16.63**



La Maison des P'tits loups  
16 grande Rue  
39190 BEAUFORT  
Tel /fax : 03 84 25 05 16

## LES TARIFS

### Périscolaire:

- Matin : 1.30 Euros
- Midi : 1.50 Euros
- Repas : 3.10 Euros
- Soir : 1.50 Euros (goûter compris).

*Repas pour les adultes commensaux / 3.83 Euros.*

### Mercredis et vacances :

Mercredis et vacances	½ journée	½ journée Avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
Enfants de la CCSR	<b>4.60 €</b>	<b>9.20 €</b>	<b>8.80 €</b>	<b>11.90 €</b>
Enfants extérieurs à la CCSR	<b>5.50 €</b>	<b>10.10 €</b>	<b>10 €</b>	<b>13.10 €</b>

*Des tarifs spéciaux peuvent être appliqués pour certaines sorties ou activités.*

Pour les journées exceptionnelles en période scolaire hors mercredis et vacances, un accueil sera organisé au centre de loisirs (voir règlement intérieur).

**Le règlement (à l'ordre de l'ERLL) devra être effectué à réception de la facture.**

## **L'ACCUEIL PERISCOLAIRE** **LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI**

L'accueil est ouvert aux enfants de 3 ans à 12 ans (scolarisés). Il fonctionne avant et après l'école au service des parents.

Un programme d'activité sera proposé avec possibilité de choix pour l'enfant en respectant son rythme compte tenu d'une journée d'école.

### **Horaire GARDERIE :**

- **7h00 à 8h30** : accueil des enfants, temps de mise en route en douceur avant la journée d'école.
- **11h 30 à 13h30** : accueil des enfants sans repas et restauration scolaire en 2 services.
- **16h30 à 18h30** : goûter varié et équilibré, ateliers et jeux libres ou accompagnés. Possibilité d'aide aux devoirs (voir note ci-dessous).

*Tout dépassement horaire après 18h30 vous sera facturé  
1 Euro sauf dérogations (voir règlement intérieur rubrique horaires).*

Note : Le CLSH offre la possibilité aux enfants en primaire de faire leurs devoirs en mettant une salle à disposition mais ne substitue pas à un service d'aide aux devoirs.

## MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

L'accueil est ouvert aux enfants de 3 ans à 12 ans (scolarisés). Il peut se faire en journée ou en demi-journée avec ou sans repas.

Nous proposons aux enfants des activités de loisirs riches en découverte, variées et adaptées à chaque tranche d'âge.

***En moyenne un mercredi par mois, une sortie est prévue à la journée. Si l'activité de cette journée est sans supplément de tarif, elle concerne TOUS LES ENFANTS*** du Centre.

Un programme sera établi un mois à l'avance. Il est distribué dans les écoles de la CCSR, publié et affiché sur le site internet de la CCSR, au Centre de Loisirs et dans les mairies de la CCSR. Il pourra être envoyé à toute personne qui en fera la demande.

### **Horaire des MERCREDI ET DES VACANCES :**

- **7 h00 à 18h30**

Le matin, arrivée échelonnée jusqu'à 9h00 et départ possible à partir de 11h30 jusqu'à 12h00.

L'après-midi, arrivée échelonnée à partir de 13h30 jusqu'à 14h00 et départ possible à partir de 17h30.

*Tout dépassement horaire après 18h30 vous sera facturé 1 Euro sauf dérogations (voir règlement intérieur rubrique horaires).*

Le Centre de Loisirs est fermé aux enfants durant les 3 dernières semaines d'août et les vacances de Noël.

Les minis - camps organisés pour les enfants âgés de 6 à 12 ans pendant les vacances scolaires sont prioritairement réservés à ceux participant aux activités du Centre de Loisirs.

Le Centre de Loisirs est également ouvert aux adolescents de 13 à 17 ans, uniquement pour des activités ponctuelles ou sorties à thèmes, d'une journée.



**CLSH**  
**" Règlement intérieur "**  
Saison 2006/2007  
A compter du 3 septembre 2006



**1. HORAIRES :**

Dispositions particulières : Des dérogations pourront être accordées au regard de situation familiale ou professionnelle particulière qui seront identifiées comme telles. Ces situations seront analysées individuellement et le cas échéant, permettront l'accueil exceptionnel des enfants jusqu'à 19h00 (demande écrite préalable).

**2 RESPONSABILITE :**

Il est rappelé que la responsabilité du centre de loisirs est engagée lorsque les enfants ont été confiés à l'accueil, soit à la directrice soit aux animateurs. Il convient donc de ne pas déposer les enfants à la grille.

**Départ :**

Le départ des enfants se fera accompagné des parents ou de personnes autorisées à récupérer l'enfant (voir autorisation parentale).

**3. LES CONDITIONS D'EXCLUSION :**

En cas de violence physique ou verbale, de non règlement des factures, un enfant pourra se voir exclu du Centre De Loisirs. La famille sera avertie par courrier et convoquée par la directrice.

**4. TARIFS :**

Une réduction de 10% est accordée sur l'ensemble du séjour (mercredi et vacances scolaires) aux enfants présents au moins 10 jours consécutifs sous réserve que la famille ne bénéficie d'aucune aide extérieure (voir ci-dessous aide financières).

**5. LES JOURNEES EXCEPTIONNELLES :**

Le centre de loisirs accueillera les enfants les journées exceptionnelles en période scolaire hors mercredis et vacances scolaires avec les tarifs suivants :

Journée exceptionnelle	½ journée	½ journée Avec repas	Journée Sans repas	Journée Avec repas
Enfants de La CCSR	5 €	8.10 €	10 €	13.10 €
Enfants extérieurs à La CCSR	6 €	9.10 €	12 €	15.10 €

**6. LES AIDES FINANCIERES :**

L'aide financière de la communauté de communes du Sud Revermont est déjà déduite des tarifs indiqués (pour 2006 :4,20€/jr/enf). Les chèques vacances, aides comités d'entreprise, carte CLSH de la CAF, association familiale (canton de Beaufort et communes de Digna, Chevreaux), bons de vacances de la CAF pour les camps déclarés en centre de vacances, peuvent être déduits sur le tarif du centre de loisirs. Les cartes de l'association familiale sont en vente exclusivement auprès de cette association. Aucune aide de la CAF pour ouverture exceptionnelle en période scolaire.



**CLSH**  
**" Règlement intérieur "**  
Saison 2006/2007  
A compter du 3 septembre 2005



**7. LES INSCRIPTIONS :**

- ❖ **En Péri scolaire** : elles peuvent se faire à l'année, au mois et impérativement avant le 22 du mois précédent.
- ❖ **Les mercredis** : elles peuvent se faire à l'année, au mois et impérativement avant le jeudi de la semaine précédente.
- ❖ **Les vacances** : voir le délai d'inscription mentionné sur les programmes.

Des dérogations pourront être accordées au regard de situation familiale ou professionnelle particulières qui seront identifiées comme telles.

**8. LES ANNULATIONS :**

- ❖ **En cas de maladie de l'enfant :**

Prévenir immédiatement le Centre avant 7h20 le matin même, sinon le repas et la garderie seront facturés. La présentation d'un certificat médical dans les 48 heures est obligatoire.

- ❖ **Autres cas :**

- *En Péri scolaire* : toute annulation devra se faire au minimum 48h à l'avance.
- *Les mercredis* : toute annulation devra s'effectuer au minimum le jeudi de la semaine précédente.
- *Les vacances* : voir conditions mentionnées sur les programmes.

**9. LE PROGRAMME D'ACTIVITES : (sur Beaufort uniquement**

Le programme des mercredis et des vacances scolaires est à la disposition des familles, il est établi pour un mois.

Il est distribué dans les écoles de la CCSR, publié et affiché sur le site internet de la CCSR, dans les mairies de la CCSR et au Centre de Loisirs. Le programme peut également être envoyé à toute personne qui en fera la demande.

Le vice-président de la CCSR  
Chargé des affaires  
scolaires et périscolaires  
Jacques MAZIER

La directrice du CLSH  
Marie BOYER

**CENTRE DE LOISIRS DE .....**

**FICHE DE RENSEIGNEMENT DE L'ENFANT ANNEE 2006/2007-**

**Identité de l'enfant :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance :

Médecin traitant :

Observation médicale particulière

*(Joindre la fiche sanitaire)*

**Responsable légal de l'enfant :**

Nom : ..... Prénom :

Adresse :

Code postal : ..... Ville :

Tél / Domicile

Travail

Portable

Profession des parents :

Père ..... Mère :

N° Sécurité Sociale :

N° CAF

N° MSA

Bon Caf            oui            non

Assurance extra scolaire

Compagnie.....N° de police :

*(Fournir au dossier une copie de l'attestation).*

**AUTORISATION PARENTALE**

J'autorise mon enfant à quitter seul le centre            oui            non

A partir de    H

A la fermeture du centre.

Autre personne autorisée à récupérer l'enfant :

Nom et téléphone :

Je soussignée Mr/Mme : .....

Père / mère/ tuteur légal de : .....

J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires (médicales ou chirurgicales) pour soigner mon enfant en cas d'accident ou d'autres symptômes nécessitant des soins immédiats.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, et atteste également avoir pris connaissance du règlement et des conditions de fonctionnement du centre de loisirs.

Signature :



**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné, ..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date : ..... Signature : .....

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES**

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....  
.....  
.....

**OBSERVATIONS**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

